

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 27 juin 2018

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 27 juin 2018

D/2018-011

Aujourd'hui, mercredi 27 juin 2018 à 9 heures, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaients présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, BOUILHET et POITREAU et Monsieur LAMAISON

A titre de suppléant :

Pouvoir :

Monsieur BRASSEUR excusé avait donné pouvoir à Madame MARCHAND

Etaients excusés :

Mesdames BOISSEAU, LIRE, LABORDE, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, et RAUX et Messieurs du PARC, BRASSEUR et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-033-253306187-20180627-D2018_011-D



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2018/011

*Compte de gestion de l'Administrateur des Finances Publiques
Pour l'exercice 2017 - Avis*

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose d'adopter la délibération ci-après qui approuve le compte de gestion de Monsieur le Trésorier des Finances Publiques pour l'exercice 2017 :

Aux termes de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical doit se prononcer sur les comptes remis par Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques.

LE COMITE SYNDICAL

Vu le compte de gestion rendu par Monsieur le Trésorier des Finances Publiques, qui comprend les recettes et dépenses au 31 décembre 2017,

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2017 établi au regard du compte susmentionné,

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice,

Après avoir entendu le rapporteur du Compte Administratif de la Présidente,

Considérant que la comptabilité de Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation.

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Statuant sur la situation du comptable à la date du 31 décembre 2017, sauf règlement et apurement par l'autorité compétente conformément aux prescriptions de la loi, admet les recettes et les dépenses pour les sommes suivantes :

	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	+ 945 411,00 €	+ 2 760 241,89 €
Fonctionnement	+ 1 077 133,28€	+ 1 597 924,13 €
Total	+ 2 022 544,28 €	+ 4 358 166,02 €

Article 2 :

Statuant sur les opérations de l'exercice 2017, admet les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif de la Présidente qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC : + 4 358 166,02 €

Adopté :

Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le 28 juin, 2018

La Présidente,



Emmanuelle CUNY